

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14.186

L'An deux Mille Quatorze, le 29 décembre, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 23 décembre 2014

DATE D’AFFICHAGE

Le 23 décembre 2014

ETAIENT PRESENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme Eliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Michel SERVIT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Dominique BERGEROT, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Bernard GIRAUD, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÉBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. Gérard FILOCHE représenté par M. Didier QUENTIN
M. René-Luc CHABASSE représenté par M. Pierre PAPEIX
Mme Florence DEAU représentée par M. Bernard GIRAUD
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ETAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Alexandra COUDIGNAC

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

Monsieur Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Régie à Personnalité Morale et à Autonomie Financière « Centre Equestre de Royan »
Prolongation d'activité jusqu'au 31 mars 2015

RAPPORTEUR : Mme Marie-José DOUMECQ

VOTE : 6 Abstentions

Unanimité des Suffrages Exprimés

Par une délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal avait tiré les conséquences de la délibération du Conseil d'Administration de la Régie du Centre Equestre, qui avait constaté le 8 décembre 2014, l'impossibilité pour celle-ci d'équilibrer ses comptes. Le Conseil Municipal avait donc décidé, après avoir supprimé le service public du Centre Equestre, de mettre un terme à l'exploitation de cette Régie, à compter du 31 décembre 2014.

Or, les opérations en cours concernant l'actionnariat du Club Méditerranée ainsi que la signature probable d'un traité commercial avec le Groupe LIANGYUN fin janvier 2015 et la nouvelle proposition d'un troisième opérateur ne permettent pas de conclure les discussions en cours, d'ici le 31 décembre 2014, et imposent de devoir s'accorder un temps complémentaire de réflexion.

C'est pourquoi il est proposé de reporter au 31 mars 2015 (au plus tard), la date d'arrêt des activités de la Régie du Centre Equestre.

Il est, par ailleurs, précisé qu'une avance de trésorerie sera consentie à la Régie par la Ville, afin de mettre celle-ci en capacité de faire face à ses dépenses courantes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie à personnalité morale et à autonomie financière "Centre Equestre de Royan" en date du 8 décembre 2014,
- Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 décembre 2014,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de modifier sa délibération N° 14.182 du 18 décembre 2014,
- de fixer le terme de l'exploitation du Centre Equestre par la Régie au plus tard le 31 mars 2015,
- de confirmer la dissolution de la Régie, dont la date d'effet interviendra, à l'issue des opérations de liquidation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 décembre 2014

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENGO